

Proposition du Conseil communal : M. Pierre Lovis, conseiller communal

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le postulat de M. Chételat, demande au conseil communal un rapport sur la faisabilité de la mise en place d'un programme d'encouragement pour la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens, ainsi que de trouver des pistes financières.

Ce postulat devrait trouver sa place dans, la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT), le Plan Directeur Cantonal (PDC), et le Plan d'aménagement Local (PAL)

Effectivement, ces nouvelles directives de l'aménagement du territoire nous incitent à densifier les centres des localités. Ces centres sont des plus contraignants lorsque l'on veut y intervenir par de la rénovation ou de la construction:

- ✓ Contrainte dû au bâti existant,
- ✓ Zone centre,
- ✓ Indice à la construction,
- ✓ Places de parc,
- ✓ Patrimoine historique, ou autres....

Le conseil communal est tout à fait d'accord avec un tel programme de réhabilitation, mais les réalités ne sont pas simples.

Quels seront les critères de ce programme ?

Être dans un périmètre ISOS (inventaire fédéral des sites protégés)?

Être en zone centre ?

Avoir un critère quantitatif, relatif à la surface de plancher réhabilité ?

Etc...

Où trouver le financement ?

- Par des fondations ou des dons privés ?
- Par l'élaboration d'une taxe prise sur les nouvelles constructions en dehors de la zone centre, calculée soit par m² de Surface habitable bâtie (SHB), soit en % de la valeur officielle ou d'autres façons...
- Par le fonds 5 LAT ?

Après les renseignements pris auprès des localités voisines, aucun programme de ce genre est en cours.

Un projet-pilote entre, la confédération, le canton, Porrentruy et Fontenais avait été lancé de 2008-2012. Depuis, le canton et la confédération, se sont retirés Il n'y a plus que Porrentruy qui soutient encore un encouragement à la réhabilitation de l'habitat dans le Centres Ancien (ERHCA) et ceci seulement en puisant dans les finances communales

La réalisation d'un programme de réhabilitation est une chose pour laquelle le Conseil communal est très positif, mais ne brûlons pas les étapes. Il est peut-être indiqué d'attendre que le canton ou la confédération lancent le projet, qui d'une façon ou d'une autre devrait se réaliser, ceci en conséquence à la nouvelle LAT.

En conclusion, le Conseil communal est d'avis qu'il appartient prioritairement aux autorités cantonales et fédérales de légiférer sur ce sujet.

Tout en étant favorable à la réhabilitation des centres anciens, le Conseil communal ne peut se prononcer favorablement à ce postulat qui n'aura tout son sens que s'il s'inscrit dans un projet global. Je vous remercie de votre attention".

Discussion générale :

Doit-on vraiment attendre sur le Canton et la Confédération. En son temps, afin de favoriser les constructions, les bourgeoisies offraient le bois. Il n'est jamais simple de trouver les finances.